

toute l'Eglise (qui est le corps de Jésus-Christ) doit obéir à celui qui a été placé par le Seigneur Jésus-Christ, à la tête de toute l'Eglise ; ce qui a été confirmé et plus complètement développé encore dans le concile d'Adana, en la seizième année du même siècle. Vous connaissez en outre, pour ne pas parler d'autres témoignages de moindre importance, ce qui fut fait au concile de Florence. Les délégués du patriarche Constantin V y étant venus, ils vénérèrent Eugène IV, Notre prédécesseur, comme le vicaire de Jésus-Christ, disant qu'ils étaient venus à la tête, au pasteur, au fondement de l'Eglise, et priant la tête de compatir à la douleur des membres, le pasteur de rassembler le troupeau, le fondement de l'Eglise de les affermir (2). Et lui présentant leur symbole et leur foi, ils disaient : *Si quelque chose fait défaut, enseignez-le-nous.* C'est alors que fut publiée par le pape la constitution conciliaire *Exultate Deo*, par laquelle il leur enseigna tout ce qu'il jugeait nécessaire à savoir au sujet de la religion catholique. Et cette constitution, les délégués déclarèrent en leur nom, au nom de leur patriarche et de toute la nation arménienne, l'accepter et l'embrasser d'un esprit soumis et prompt à l'obéissance, *professant, comme de vrais fils d'obéissance, au nom de tous ceux qui ont été indiqués ci-dessus, qu'ils obtempéreraient fidèlement aux ordres et mandements de ce Siège apostolique.* C'est pourquoi Azarias, patriarche de Cilicie, dans sa lettre à Notre prédécesseur Grégoire XIII, datée du IV des Ides d'avril MDLXXXV, écrivait très justement : *Nous avons trouvé les livres de nos ancêtres au sujet de l'obéissance de nos catholiques et de nos patriarches au pontife romain, de même que saint Grégoire l'Illuminateur fut obéissant au pape saint Sylvestre.* Dès lors ce fut la coutume dans la nation arménienne de recevoir très bien les légats envoyés par le Siège apostolique pour telle affaire et d'exécuter religieusement leurs ordres.

Nous avons confiance que ces souvenirs auront une grande force pour amener vers l'union l'esprit de plusieurs parmi ceux qui jusqu'ici restent séparés de Nous. Si pourtant il en était qui attendissent ou hésitassent, par crainte de ne pas trouver chez le Siège apostolique une grande sollicitude à leur égard ou de ne pas être reçus par Nous aussi tendrement qu'ils le voudraient, ordonnez leur, vénérables frères, de reporter leur esprit vers tout ce qu'ont fait les pontifes romains Nos prédécesseurs, qui n'ont jamais souffert que les Arméniens manquassent des témoignages de leur affection paternelle. Les papes, en effet, quand les Arméniens sont venus à Rome en pèlerins ou se sont réfugiés près d'eux, les ont toujours accueillis avec bienveillance, ordonnant même de leur ouvrir des maisons hospitalières. Grégoire XIII, comme on le sait, avait eu la pensée de fonder un établissement pour enseigner convenablement les jeunes Arméniens ; mais la mort l'ayant empêché de réaliser cette pensée, ce fut Urbain VIII qui l'accomplit en partie, en recevant les Arméniens avec les autres élèves étrangers dans le très vaste collège qu'il fonda pour la

(2) Labb, Conc. Collect, suppl. Tom, V, 210,